

Emploi & Handicap

**Engageons
les solutions !**

Pour en savoir plus :

- Renvoyez votre coupon-réponse ci-joint et recevez la brochure « **Qu'est-ce que le handicap ?** ».
- Consultez le site de l'Agefiph.
- Liste des délégations Agefiph et des Sameth sur :

www.agefiph.fr

Département Communication de l'Agefiph - Com&Cie - Marilyne - Photos : © Anne-Marie Louvet - Getty, Mars 2008.

**vo
tre
ent
re
pri
se
ac
ces
si
ble
à
to
us
!**



**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

agefiph

Rendre votre entreprise accessible et ouverte à tous

L'ouverture de votre entreprise aux personnes handicapées passe par l'accessibilité de vos locaux quel que soit le handicap de ces personnes : moteur, auditif, visuel, psychique, ou mental.

Au-delà de vos salariés handicapés, cette démarche citoyenne peut concerner l'ensemble de vos publics : clients, fournisseurs...

Pour vous aider dans cette démarche d'accessibilité trans-handicap, l'Agefiph a mis en place **2 nouveaux services**



Une base de ressources interrogeable gratuitement sur son site www.agefiph.fr

- Cette base unique centralise l'ensemble des informations utiles pour rendre vos **locaux** de travail et vos différents équipements **accessibles au regard de la loi**.



Règlementation en vigueur

- **Loi n° 91.663 du 13 juillet 1991 (JO du 19 juillet 1991)**, étend l'obligation d'accessibilité aux lieux de travail aux personnes handicapées.
- Modalités d'applications fixées par **Décrets n° 92.332 et 92.333 du 31 mars 1992 (JO 1/4/92)**.
- **Arrêté du 27 juin 1994 (JO 16/7/94)**.



Une démarche accompagnée destinée aux entreprises de 20 à 100 salariés*

- Un diagnostic **gratuit** effectué par un expert missionné par l'Agefiph dans le mois suivant votre demande. Il évalue les interventions à effectuer pour rendre vos locaux accessibles à tout type de handicap.
- Le **financement de 90 % du montant des travaux** identifiés dans le diagnostic.

(* hors établissements recevant du public)

« Témoignage

Bernard Landry, responsable de projet industriel de Renscast, a mis en œuvre une démarche d'accessibilité de ses locaux en vue de recruter comme agent qualité, Ludovic P., 29 ans, devenu paraplégique.

L'occasion de repenser l'ensemble de l'environnement de travail, de l'accès au parking jusqu'à la salle de repos privative, en prenant en compte tous les types de handicaps, dans la perspective de recrutements ultérieurs.

Un expert missionné par l'Agefiph a réalisé gratuitement un diagnostic. Le montant des travaux a été évalué à 52 000 €, dont l'Agefiph a financé 90 %.

